

ANNEXE : CONDITIONS TARIFAIRES

Vous retrouverez ci-dessous des informations séparées relatives au montant des commissions de service, des commissions d'interchange et des frais de schéma applicables à chaque catégorie et à chaque marque de carte de paiement.

La commission de service intègre notamment les éléments de calcul suivants :

- (1) le montant de la commission d'interchange versée par l'Acquéreur à l'émetteur.
- (2) le montant des frais versés par la Banque au Schéma concerné par l'opération de paiement, c'est-à-dire les frais de Schéma.

A – COMMISSION DE SERVICE

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement UE n°2015/751 du 29 avril 2015, la « commission de service acquittée par le commerçant » (la « commission de service ») est une commission versée à la Banque par le Client en ce qui concerne des opérations de paiement liées à une carte.

Les commissions de services qui seront facturées par la Banque pour chaque opération de paiement sont :

EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit							
	Prépayé							
	Crédit			-			-	
Professionnels	Commercial			-				-
HORS EEE		-						

Ces commissions de services sont applicables à la date de signature du présent Contrat et sont susceptibles de variations dans les conditions énoncées au Contrat.

Les commissions exprimées en pourcentage sont appliquées sur le montant de la transaction. Les commissions exprimées en euro sont dues par transaction.

* UPI : UnionPay International



B - COMMISSION D'INTERCHANGE PAR MARQUE ET CATEGORIE DE CARTE

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement UE n°2015/751 du 29 avril 2015, la commission d'interchange est une commission payée directement ou indirectement (à savoir par un tiers) pour chaque opération effectuée entre l'émetteur et l'acquéreur qui sont parties à une opération de paiement liée à une carte. Les commissions d'interchange suivantes sont applicables sur le périmètre de l'Espace Economique Européen (EEE) et hors de l'Espace Economique Européen (hors EEE) :

EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
	Prépayé	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
	Crédit	0,30%	0,30%	-	0,30%	0,30%	-	0,30%
Professionnels	Commercial	0,90%	De 0,30% à 1,85%	-	-	De 0,80% à 1,90%	De 0,40% à 1,65%	1,10%

Hors EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit	-	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	1,10%
	Prépayé	-	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	1,10%
	Crédit	-	0,30%	-	0,30%	0,30%	-	1,10%
Professionnels	Commercial	-	2,00%	-	-	2,00%	-	1,10%

Les commissions d'interchange exprimées en pourcentage sont appliquées sur le montant de la transaction. Les commissions d'interchange exprimées en euro sont dues par transaction.

Les commissions d'interchange sont incluses dans la commission de service facturée par la Banque. Les commissions d'interchange sont des informations publiques et peuvent être consultées sur les sites suivants :

- Pour le Schéma CB : www.cartes-bancaires.com
- Pour le Schéma Visa : www.visa.fr
- Pour le Schéma Mastercard : www.Mastercard.com
- Pour le Schéma UnionPay : <https://www.unionpayintl.com/france/>

Vous pourrez vous informer des évolutions des commissions d'interchange en consultant le site de votre Caisse Régionale ou le site du Crédit Agricole.

* UPI : UnionPay International



C – FRAIS DE SCHEMAS PAR MARQUE ET CATEGORIE DE CARTE

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement UE n°2015/751 du 29 avril 2015, et conformément aux tarifs des Schémas au 1er janvier 2017, la Banque règlera aux Schémas les frais suivants sur le périmètre Espace Economique Européen (EEE) et hors de l'Espace Economique Européen (hors EEE) :

EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit	0,00117 €	0,01000%	0,01000%	0,01000%	de 0,02638% à 0,16638%	de 0,01051% à 0,12850%	0,01€ + 0,006%
	Prépayé	0,00117 €	0,01000%	0,01000%	0,01000%	de 0,02638% à 0,16638%	de 0,01051% à 0,12850%	0,01€ + 0,006%
	Crédit	0,00117 €	0,01400%	-	0,01400%	de 0,02638% à 0,16638%	-	0,01€ + 0,012%
Professionnels	Commercial	0,00117 €	Débit : 0,01000%	-	Débit : 0,01000%	de 0,02638% à 0,16638%	de 0,01051% à 0,12850%	-
			Crédit : 0,01400%		Crédit : 0,01400%			

Hors EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit	-	0,00010 €	0,00010 €	0,00010 €	0,91%	0,96%	0,10000%
	Prépayé	-	0,00010 €	0,00010 €	0,00010 €	0,91%	0,96%	0,10000%
	Crédit	-	0,00014 €	-	0,00014 €	0,91%	-	0,10000%
Professionnels	Commercial	-	Débit : 0,01000%	-	Débit : 0,01000%	0,91445%	0,96183%	-
			Crédit : 0,01400%		Crédit : 0,01400%			

Les frais exprimés en pourcentage s'appliquent sur le montant de la transaction. Les frais exprimés en euro sont dus par transaction.
Les frais de Schémas sont inclus dans la commission de service facturée par la Banque.

Vous pourrez vous informer des évolutions des commissions d'interchange en consultant le site de votre Caisse Régionale ou le site du Crédit Agricole.
* UPI : UnionPay International

